

Commune de MAROLS
Compte rendu de la séance du 13 juin 2022

Secrétaire(s) de la séance : Marc CHAUTAN

Étaient présents : Jérôme AUZEL, Michaël BERGER, Marc CHAUTAN, Daniel DUBOST, Pascal GUILLOT, Christian MONIER, Marie-Noëlle ROCHE, André SOULIER.

Était absent excusé : Pierre-Yves PUGNIERE (pouvoir à Jérôme AUZEL)

La séance est ouverte à 20 heures 05

Approbation compte rendu

Les membres du Conseil Municipal de Marols approuvent à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil du 10 mai 2022

Délibérations
Les membres du Conseil Municipal de Marols approuvent à l'unanimité la convention pour l'œuvre artistique,

Les membres du Conseil Municipal de Marols approuvent à l'unanimité la convention pour l'épareuse achetée dans le cadre des achats mutualisés avec Chenereilles et Soleymieux.

A compter du 1er juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de communication officiel, mais les communes de moins de 3 500 habitants peuvent délibérer pour adopter un mode de communication plus traditionnel.

Les membres du Conseil Municipal de Marols approuvent à l'unanimité le mode de communication officiel (dématérialisé sur le site internet), tout en convenant que les comptes-rendus pourront toujours être affichés sur les panneaux sans que cela soit obligatoire.

Fonds de concours LFa pour l'animation villages de caractère , les membres du Conseil Municipal de Marols approuvent à l'unanimité

Actualités

Marols a été élu « plus beau village de la Loire », ce qui a donné lieu à une belle manifestation qui a réuni de nombreuses personnalités. Cela prouve que le travail des équipes municipales qui se sont succédées est remarqué et apprécié. RCF viendra procéder à des enregistrements pour la réalisation d'émissions radio qui seront diffusées durant l'été. France Bleu viendra également réaliser des micro trottoirs pendant l'été. Il n'est pas proposé la titularisation du cantonnier , la CAP se tiendra le 23 juin au CDG.

Le chantier du forage pour l'arrosage du terrain de foot et pour les besoins d'eau non potable démarre. Budget prévisionnel de 39 000 € financé à hauteur de 80 % par l'Etat (DETR reçue cette semaine).

Le premier tour des législatives s'est déroulé dans de très bonnes conditions, merci aux volontaires de la tenue des bureaux de votes (deuxième tour dimanche 19/06).

Ecole : l'année scolaire s'est bien déroulée avec 23 élèves. L'année prochaine, l'effectif devrait compter 29 élèves sans compter l'arrivée possible d'élèves ukrainiens. La municipalité finance à hauteur de 3€ tous les repas de midi. Kermesse le 2 juillet 2022, accord unanime des membres du conseil municipal pour financer à hauteur de 30€ par enfant quittant Marols et remise d'un diplôme symbolique "certificat de l'école marolaise".

RAPPORT DES COMMISSIONS :

ENVIRONNEMENT

***Boisement**

Présence de membres du conseil municipal à la réunion du 19 mai à Saint-Georges en Couzan. Tensions sur le marché du bois, en hausse mais qui ne se répercute pas encore sur les revenus des exploitants abatteurs, débardeurs à la base de la filière. Certaines entreprises d'exploitation poussent à la surconsommation des tiges (arbres) auprès des propriétaires des parcelles boisées. Tiges dont les diamètres ne font parfois que de 30cm de diamètre à 1.30m du sol, ceci par aubaine immédiate financière.

Plan de boisement : il y a trois catégories principales de parcelles (à boisement interdit, à boisement libre, à boisement réglementé). Certaines entreprises de travaux forestiers ne respectent pas quelques points de la réglementation : engins de débardage inadaptés aux dimensions des chemins, donc élargissement de ceux-ci, faite sans l'autorisation des propriétaires riverains (privés ou communaux) dont les parcelles sont impactées. Nombreux enjeux relatifs au maintien en bon état des voies et chemins forestiers : écoulement des eaux, biodiversité, caractère durable de l'exploitation pour les propriétaires et les générations suivantes. La vigilance des propriétaires et des municipalités sur l'état des voies et chemins forestiers avant/après exploitation est donc une précaution utile pour l'exploitation durable de la forêt.

***Fleurissement**

Retours positifs de habitants des hameaux. Projet de candidater à la première fleur pour village fleuri l'année prochaine avec des ambitions très modestes : se familiariser avec la procédure.

*Réunion de sensibilisation à la mobilité électrique mercredi 15 juin 2022 à St Bonnet le Château.

Communication

Bulletin municipal : environnement = boisement (Jérôme) ; communication = plus beau village de la Loire

Site internet : remettre à jour le parcours artistique, le plan du parcours artistique, regrouper les deux associations.

Urbanisme

Aménagement du pied du bourg : il faut refaire les marquages au sol, la commune se coordonne avec le Conseil Départemental

Théâtre de verdure : présentation d'une préfiguration du projet sous réserve de financements. Les demande de devis seront faites prochainement.

Proposition de poser un panneau « voie sans issue » à l'entrée de l'Olme et à l'entrée de Chabannes. Les membres du conseil municipal de Marols approuvent cette proposition à l'unanimité.

Des travaux ont eu lieu sur la colonne d'eau à Chenereilles, un disconnecteur a été installé pour permettre aux réservoirs de fonctionner indépendamment. Problèmes pour accéder au

réservoir du Montet à cause des chiens de protection.

Social

Réunion du CCAS le 17 mai :

- Remplacement de Madame BOJCZUK par Maxime GUILLOT, qui amène un peu de jeunesse dans le comité.
 - Projet de création d'une MAM (recherche de locaux) pour les 3 assistantes maternelles de la commune (une arrête et une autre sera agréée prochainement). La commune ne dispose pas à ce jour d'un local conforme aux normes. Il est recommandé aux assistantes maternelles de réaliser une étude de marché, compte-tenu qu'il y a des MAM à Soleymieux, crèches à Chenereilles et autres communes voisines.
 - Besoin de renouvellement des assistantes maternelles dont certaines partiront prochainement en retraite.
- Ukraine : pas de nouvelle sollicitation pour collectes. Voir si ERAU a besoin de l'aide du CCAS de Marols.

Fixer la date du repas des anciens pour garantir la disponibilité des musiciens. Date proposée : 13 décembre 2022, qui sera validée par le CCAS de septembre.

Pose de la borne textile au pied du bourg.

Problématique des personnes qui urinent dans le recoin où sont les bacs de recyclage : l'installation de toilettes avait été envisagée mais projet abandonné en raison du budget très élevé de l'opération.

Culture

Projet de créer un noyau de volontaires pour apporter des idées et aider aux mises en places d'expositions etc.

Le livret de la saison culturelle a été apprécié y compris au niveau de Lfa.

Une belle dynamique se met en place avec Montarcher et St Bonnet le Château.

Les deux associations marolaises pourraient se rapprocher en vue de peut-être fusionner en « villages d'artistes ». #marolsvillagedartistes

Point info mobile de Lfa passera à Marols les jours de marché pour promouvoir les activités qui ont lieu sur le territoire de Loire-Forez.

La présence de tous les membres du CM est demandée pour l'inauguration le vendredi 8 juillet de 18h30 à 21h.

Marché des potiers : beaucoup de monde attendu. Urbanisme : prévoir les affichages et les arrêtés.

Prévoir un groupe de réflexion pour l'organisation du cheminement vers les parkings et les panneaux entrée et sortie du village.

SACEM : les villages de moins de 500 habitants ont droit à des forfaits intéressants. Le marché de Noël doit être intégré dans le forfait porté par la commune (et non pas facturé à Marols'Anim).

La séance est levée à 21h50